

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille neuf
Le 14 décembre
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mme Germaine HACALA, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Melle Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETCHÉ, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, M. Philippe ARAMENDI, Dominique MELE, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET et M. Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

Mme CONNAN-GIACOMETTI à Melle ANDIAZABAL
Mme Isabelle LEBARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN
Mme Isabelle ECHEVERRIA à M. Philippe ARAMENDI

Absent:

M. Didier PICOT.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Agenda 21 de la Ville d'Urrugne – Démarche d'élaboration – Comité de Pilotage – Accompagnement par le CPIE Littoral Basque

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la Conférence Internationale sur l'Environnement et le Développement, tenue à Rio en 1992, est apparue la nécessité de concilier le développement économique avec les préoccupations sociales et environnementales, afin que le développement devienne durable, c'est-à-dire qu'il puisse répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité pour les générations futures de répondre à leurs besoins.

C'est donc une solidarité intra et intergénérationnelle qu'il s'agit de promouvoir autour de trois piliers : l'économie, le social et l'environnement. Ainsi, le développement doit permettre de dynamiser l'économie et l'emploi, tout en garantissant des conditions de vie acceptables pour tous, dans un environnement sain.

Pour que cette notion de développement durable soit effective, un programme d'actions appelé Agenda 21 mondial, a été adopté à Rio. Cet outil préconise non seulement de penser le développement de façon globale, mais aussi d'agir à l'échelle locale. Car, si les enjeux sont mondiaux, c'est au niveau de chaque territoire que la politique de développement doit se mettre en œuvre. Ainsi, le chapitre 28 de l'Agenda 21 mondial est-il entièrement consacré aux collectivités locales qui devraient, à l'échelle de leurs territoires, préparer un Agenda 21.

Dans le cadre de ses compétences traditionnelles, la Ville d'Urrugne conduit déjà des actions intégrant des préoccupations économiques, sociales et environnementales.

.../...

Suite délibération du 14 décembre 2009 : « Agenda 21 de la Ville d'Urrugne – Démarche d'élaboration – Comité de Pilotage – Accompagnement par le CPIE Littoral Basque »

Néanmoins, afin de rendre plus lisible et cohérente son action en faveur du développement durable et d'appréhender de façon globale son développement, la Ville d'Urrugne a décidé d'élaborer son Agenda 21.

La municipalité veut avoir une démarche progressive et pragmatique.

Elle a choisi d'adopter une méthode participative, en associant à la réflexion les comités de quartiers.

L'instance de décisions est la commission Développement Durable qui pourra se faire assister par des personnalités qualifiées.

Un comité de pilotage sera constitué comprenant : 6 élus, la Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques, le CPIE ainsi qu'un représentant par quartier.

Madame le Maire propose de se faire accompagner dans cette démarche par le CPIE Littoral Basque.

Structure associative basée sur le territoire du Domaine d'Abbadia et de la Corniche basque, le CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) accompagne les projets et démarches des acteurs locaux, il participe aux chartes environnementales, il accompagne les démarches Agenda 21, Plan de déplacements scolaires, écomanifestations.

Le CPIE interviendra sur la base de 12 prestations, réalisées par 2 personnes.

Le coût de la prestation totale est évalué à 9.500 € TTC (y compris temps de préparation des interventions, rédaction des comptes rendus de réunions et montage d'une exposition).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le lancement de la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 de la Ville d'Urrugne,
- DESIGNER les élus qui siégeront au Comité de Pilotage : Odile de CORAL, Germaine HACALA, Claire d'ELBEE, Francis GAVILAN, Philippe ARAMENDI et Renaud LASSALLE,
- AUTORISE Madame le Maire à signer une convention de partenariat avec le CPIE Littoral Basque

Votes pour : 28

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,